



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON (ex-Aviva Investors Japon ISR)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.08.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	11
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	43
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	53

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS Représenté par Monsieur Olivier GALIENNE 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex
Commercialisateur	ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution.

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

Fréquence de distribution

Annuelle.

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie japonaise et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises, sur la durée de placement recommandée de 5 ans et en appliquant un filtre ISR.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice Topix (Tokyo Stock Price Index) Net Total Return (cours de clôture - dividendes réinvestis) :

Part I : Topix Net Total Return (TPXNTR)

Part IH : Topix Net Total Return Euro Hedged (TPXNEH)

Part A : Topix Net Total Return (TPXNTR)

Part AH : Topix Net Total Return Euro Hedged (TPXNEH)

L'indice TOPIX est un indice construit à partir des 2.000 actions cotées en première section de la Bourse de Tokyo. Il est calculé en pondérant chaque valeur par sa capitalisation boursière. Il est publié quotidiennement sur le site :

internet <https://www.jpx.co.jp/english/markets/indices/topix/>

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs. Les titres seront sélectionnés selon le processus suivant :

Le portefeuille du FCP sera investi entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions cotées japonaises, et dans limite de 10% d'autres pays, dont des pays émergents.

Le reste du portefeuille sera investi entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et dans la limite de 10% dans des titres d'autres pays, dont des pays émergents.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera entre 0 et +8.

Le FCP pourra être exposé aux marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Le portefeuille sera investi en parts ou action d'OPC dans la limite de 10% de l'actif.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les parts IH et AH seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité Euro/Yen. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Etape 1 : Critères extra-financiers :

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Class » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice TOPIX Index in EUR.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research, au sein de chaque secteur.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- o émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement
- o gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
- o indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR.

Etape 2 : Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que: leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation . Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans, La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra entre 60% et 100% de l'actif net des actions japonaises cotées, ainsi que des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de société.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les titres relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en yen et, dans la limite de 10%, en dollar et en euro.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, en fonction inverse de l'importance de l'allocation actions, des titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et 10% sur d'autres marchés.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le fonds pourra également investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La fourchette de sensibilité sera entre 0 et +8.

Les titres détenus seront libellés en yen mais pourront, dans la limite de 10%, être libellés dans une devise autre que le yen.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en oeuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille
 - Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Droits et warrants

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net et dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Pour les parts IH et AH, le risque de change lié à la variation du yen par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires,

mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires

Risque lié aux marchés des pays émergents

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Part IH : tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC, qui souhaitent bénéficier d'une couverture contre le risque de change

Part A : tous souscripteurs

Part AH : tous souscripteurs plus particulièrement destiné aux investisseurs, qui souhaitent bénéficier d'une couverture contre le risque de change

Ce FCP s'adresse à des investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion spéculative sur les marchés de taux internationaux, et d'une exposition aux risques détaillés dans le « Profil de Risques ».

Durée minimum de placement recommandée : cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 28 octobre 2005.
- Date de création du Fonds : 5 décembre 2005.

rapport d'activité

Environnement économique

Pourtant moins touché par la pandémie que les économies occidentales, le Japon a tout juste retrouvé au deuxième trimestre 2022 son niveau d'activité pré-Covid, à cause d'une lente reprise de la consommation des ménages et d'une dynamique d'investissement relativement atone. L'inflation s'est certes reprise depuis un an, avec 1,6% d'inflation sous-jacente actuellement, aidée par la dépréciation du yen et la reprise des salaires dans un contexte de baisse du chômage, mais elle est restée insuffisamment élevée au regard de l'objectif de politique monétaire. Dans ce contexte la Banque du Japon a maintenu sa politique monétaire très accommodante de contrôle de la courbe des taux et se retrouve avec la Banque de Chine, qui a dû de son côté soutenir l'économie face aux confinements successifs dictés par les vagues de Covid, à contre-courant des politiques de resserrement monétaire de la plupart des banques centrales du monde.

En 2021, le marché actions japonais a été parmi les moins performants des pays développés, et de façon générale, encore en 2022, il a été remarquablement sous sensible à la reprise de l'activité et à la dépréciation du yen depuis un an.

Politique de gestion

Cet exercice est le dix-septième exercice du FCP Ofi Invest ISR Actions Japon (ex Vinci Réserve Japon) et le seizième d'une durée normale de douze mois, le fonds ayant été créé le 4 décembre 2005. Au 31 août 2022, l'actif net d'Ofi Invest ISR Actions Japon atteint environ 638.3 millions d'euros, soit une augmentation nette par rapport à celui de 31 août 2021 qui était de 553.3 millions d'euros.

La part historique du portefeuille d'Ofi Invest ISR Actions Japon n'est pas couvert en change. Aujourd'hui, des parts couvertes sur le change sont disponibles pour laisser aux porteurs la liberté de choix en ce domaine.

La devise japonaise s'est dépréciée sur la période de 7.4% contre Euro sur l'ensemble de l'exercice.

En fin d'exercice, les principales surpondérations sectorielles concernent les secteurs suivants : le secteur des équipements électriques, qui comprends des valeurs telles que Sony, Panasonic ou Keyence ; et aussi les valeurs immobilières. En revanche, les banques régionales et les pharmaceutiques, sont sous-pondérées.

La performance du FCP sur l'exercice s'élève pour la part I à -2,74%, pour la part IH à 3,79%, pour la part A à -3,45%, pour la part AH à 2,15%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NIDEC CORP	5 267 596,60	3 235 689,32
PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	5 521 802,15	7 222 994,28
WEST JAPAN RAILWAY CO	7 204 754,59	4 262 847,83
SMC CORP	8 396 991,19	-
SONY GROUP CORPORATION	3 965 193,30	5 691 633,04
KIRIN HOLDINGS CO LTD	5 071 520,05	4 070 104,40
SOFTBANK GROUP CORP	5 119 616,69	3 555 983,69
INPEX CORPORATION	8 214 011,14	7 101 002,89
RECRUIT HOLDING CO LTD	6 222 052,27	3 004 705,93
KAO CORP	4 202 129,37	3 886 811,56

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com. Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Abeille Asset Management. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Au besoin, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraites de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- La qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison).
- La pertinence des tarifs en fonction des prestations.
- La pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...).
- La possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 104%.

Levier net : 102%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 août 2022

SFDR

Codes ISIN	Ofi Invest ISR Actions Japon
FR0010247072	<p>Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR</p> <p>Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.</p> <p>Au cours du dernier exercice clos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice TOPIX Index in EUR - 80% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de chacun des 11 secteurs identifiés. <p>100% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.</p> <p>Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos.</p> <p>Nous rappelons que l'OPCVM Ofi Invest ISR Actions Japon fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2022, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR. »</p>
FR0013340841	
FR0013392073	
FR0013392065	

	Ofi Invest ISR Actions Japon	Année N-1
Intensité Carbone :		
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	62,4	80,3
	100%	100%
Pourcentage moyen d'employés représentés par une convention collective des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	52,00	54,60
	66,40%	50%
Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	46,50	44,30
	100%	100%
Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans lequel le portefeuille est investi	100	100
	100%	100%

Changements intervenus :

- 29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants
- 01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie
- 11/02/2022 : Mise à jour annuelle
- 21/03/2022 : Fin délégation AIA + Précision bench hedgé (parts AH et IH)
- 17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web
- 03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	146 327 818,15
- Change à terme :	144 498 045,28
- Future :	1 829 772,87
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON (EX AVIVA INVESTORS JAPON ISR)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
ABEILLE ASSET MANAGEMENT

14 rue Roquépine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

Aux porteurs de parts du FCP OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON (EX AVIVA INVESTORS JAPON ISR),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON (EX AVIVA INVESTORS JAPON ISR) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier GALIENNE", written over the printed name.

comptes
annuels

BILANactif

	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	614 515 170,97	536 173 713,19
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	614 513 772,06	536 173 713,19
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 398,91	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	148 464 838,58	83 315 976,40
Opérations de change à terme de devises	147 337 044,53	79 666 957,69
Autres	1 127 794,05	3 649 018,71
Comptes financiers	22 438 600,57	17 897 622,59
Liquidités	22 438 600,57	17 897 622,59
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	785 418 610,12	637 387 312,18

BILAN passif

	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	615 234 813,16	522 452 763,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 244 491,43	23 329 818,55
• Résultat de l'exercice	10 816 249,54	7 478 991,51
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	638 295 554,13	553 261 573,86
Instruments financiers	1 398,91	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 398,91	-
Autres opérations	-	-
Dettes	145 058 807,40	84 125 702,01
Opérations de change à terme de devises	144 596 169,61	79 543 880,93
Autres	462 637,79	4 581 821,08
Comptes financiers	2 062 849,68	36,31
Concours bancaires courants	2 062 849,68	36,31
Emprunts	-	-
Total du passif	785 418 610,12	637 387 312,18

HORS-bilan

31.08.2022

31.08.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 829 772,87	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,19	18,42
• Produits sur actions et valeurs assimilées	12 740 512,60	10 806 345,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	12 740 515,79	10 806 364,26
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-16 553,11	-32 366,60
• Autres charges financières	-4 027,31	-4 158,50
Total (II)	-20 580,42	-36 525,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	12 719 935,37	10 769 839,16
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 862 364,25	-2 689 295,63
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	9 857 571,12	8 080 543,53
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	958 678,42	-601 552,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	10 816 249,54	7 478 991,51

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net hors OPC	Part I : 0,5% maximum TTC
		Part IH : 0,3% maximum TTC
		Part A : 1,30% maximum TTC
		Part AH : 1,30% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net hors OPC	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

21/03/2022 : Fin délégation AIA + Précision bench hedgé (parts AH et IH)

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part I : Résultat net : capitalisation et/ou distribution ;

Plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution.

Part IH : Résultat net : capitalisation et/ou distribution ;

Plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution.

Part A : Résultat net : capitalisation ;

Plus-values réalisées : capitalisation.

Part AH : Résultat net : capitalisation ;

Plus-values réalisées : capitalisation.


évolutionactif net

Devise	31.08.2022	31.08.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	553 261 573,86	514 573 615,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	206 361 901,30	37 703 170,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-109 763 508,10	-112 992 898,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 804 377,74	39 776 340,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 208 903,86	-11 423 654,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 301 918,85	2 304 708,03
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 885 514,21	-250 319,23
Frais de transaction	-200 023,48	-222 319,69
Différences de change	-31 284 871,72	-10 057 839,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 947 568,46	85 844 345,74
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	93 662 676,35	96 610 244,81
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	96 610 244,81	10 765 899,07
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 398,91	-74 118,14
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 398,91	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	74 118,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 857 571,12	8 080 543,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	638 295 554,13	553 261 573,86

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	1 829 772,87	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	22 438 600,57
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 062 849,68
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	22 438 600,57	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 062 849,68	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	614 513 772,06	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	7 829 697,91	-	-	-
Comptes financiers	22 438 600,57	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	137 795 568,32	-	-	-
Comptes financiers	-	239,25	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	1 829 772,87	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	148 464 838,58
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	140 438 407,15
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	6 898 637,38
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	853 950,43
Achats règlements différés	196 903,63
Dépôts de garantie (versés)	76 939,99
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	145 058 807,40
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	6 996 723,21
Montant total négocié des Achats à terme de devises	137 599 446,40
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	264 322,18
Ventes règlements différés	196 292,61
Débiteurs et créditeurs divers	2 023,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013392065	70 190,031	8 172 337,86	43 626,5444	5 682 414,67
PART AH / FR0013392073	4 762,32	620 155,24	1 426,6	182 395,32
PART I / FR0010247072	7 263,546	139 406 051,26	5 296,6961	100 929 353,10
PART IH / FR0013340841	45 959	58 163 356,94	2 453	2 969 345,01
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013392065		-		-
PART AH / FR0013392073		-		-
PART I / FR0010247072		-		-
PART IH / FR0013340841		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013392065		-		-
PART AH / FR0013392073		-		-
PART I / FR0010247072		-		-
PART IH / FR0013340841		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013392065		-		-
PART AH / FR0013392073		-		-
PART I / FR0010247072		-		-
PART IH / FR0013340841		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0013392065	1,30
PART AH / FR0013392073	1,30
PART I / FR0010247072	0,50
PART IH / FR0013340841	0,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0013392065	-
PART AH / FR0013392073	-
PART I / FR0010247072	-
PART IH / FR0013340841	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.08.2022	31.08.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10 816 249,54	7 478 991,51
Total	10 816 249,54	7 478 991,51

PART A / FR0013392065	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	69 391,48	29 426,14
Total	69 391,48	29 426,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART AH / FR0013392073	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 041,83	4 901,67
Total	11 041,83	4 901,67
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0010247072	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 349 442,02	6 357 765,22
Total	8 349 442,02	6 357 765,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART IH / FR0013340841	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 386 374,21	1 086 898,48
Total	2 386 374,21	1 086 898,48
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.08.2022	31.08.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 244 491,41	23 329 818,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	12 244 491,41	23 329 818,55

PART A / FR0013392065	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	101 486,49	197 411,31
Total	101 486,49	197 411,31
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART AH / FR0013392073	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	54 666,05	48 299,28
Total	54 666,05	48 299,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0010247072	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 243 645,93	-
Capitalisation	-	18 622 783,56
Total	6 243 645,93	18 622 783,56
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IH / FR0013340841	31.08.2022	31.08.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 844 692,94	-
Capitalisation	-	4 461 324,40
Total	5 844 692,94	4 461 324,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 5 décembre 2005.

Devise					
EUR	31.08.2022	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018
Actif net	638 295 554,13	553 261 573,86	514 573 615,94	517 275 657,83	595 178 262,33

PART A / FR0013392065	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.08.2022	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018
Nombre de parts en circulation	67 051,5557	40 488,0691	14 631	8 127	-
Valeur liquidative	119,67	123,95	101,20	102,18	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,54	5,60	2,13	1,64	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART AH / FR0013392073	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.08.2022	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018
Nombre de parts en circulation	10 002,72	6 667	3 601	297	-
Valeur liquidative	131,2	128,44	104,22	97,86	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	6,56	7,97	6,80	-1,41	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

PART I / FR0010247072	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.08.2022	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018
Nombre de parts en circulation	27 540,7833	25 573,9334	28 268,4604	29 184,4604	37 978,01
Valeur liquidative	18 061,33	18 570,71	15 197,20	15 220,67	15 138,25
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	177,12
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	303,16	976,79	443,46	585,67	1 532,21

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IH / FR0013340841	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.08.2022	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018
Nombre de parts en circulation	101 598	58 092	82 728	77 409	20 000
Valeur liquidative	1 294,66	1 247,33	1 004,69	932,82	1 012,87
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	23,48	95,50	64,23	-45,24	2,60

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 31.08.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
JP3122400009	ADVANTEST	PROPRE	48 800,00	2 800 687,40	JPY	0,44
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	258 000,00	5 038 977,55	JPY	0,79
JP3131430005	AEON MALL REIT	PROPRE	68 800,00	821 290,10	JPY	0,13
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	228 000,00	2 862 382,87	JPY	0,45
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	78 800,00	2 182 633,66	JPY	0,34
JP3122800000	AMADA CO LTD	PROPRE	52 800,00	415 523,30	JPY	0,07
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	53 800,00	1 833 288,08	JPY	0,29
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	168 800,00	5 658 783,16	JPY	0,89
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	222 000,00	1 629 233,90	JPY	0,26
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	311 600,00	4 436 120,98	JPY	0,69
JP3835620000	BENESSE	PROPRE	10 800,00	169 754,37	JPY	0,03
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	188 800,00	7 250 268,03	JPY	1,14
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	178 800,00	4 277 777,40	JPY	0,67
JP3218900003	CAPCOM CO LTD	PROPRE	31 000,00	847 308,37	JPY	0,13
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	25 800,00	3 043 746,03	JPY	0,48
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	108 800,00	586 950,62	JPY	0,09
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	168 000,00	1 704 172,37	JPY	0,27
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	113 800,00	2 946 347,54	JPY	0,46
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	78 800,00	773 899,37	JPY	0,12
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	30 800,00	1 809 628,58	JPY	0,28
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	172 800,00	2 983 833,99	JPY	0,47
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	262 800,00	7 912 599,04	JPY	1,24
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	52 800,00	9 274 464,85	JPY	1,45
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	23 800,00	2 345 948,74	JPY	0,37
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	278 800,00	6 272 254,22	JPY	0,98

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	248 800,00	1 086 268,42	JPY	0,17
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	108 800,00	5 971 754,24	JPY	0,94
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	11 800,00	2 895 095,82	JPY	0,45
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	10 800,00	408 309,23	JPY	0,06
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	100 800,00	5 234 725,80	JPY	0,82
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	25 000,00	954 127,62	JPY	0,15
JP3160400002	EISAI	PROPRE	40 300,00	1 647 047,39	JPY	0,26
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	PROPRE	505 800,00	1 899 911,15	JPY	0,30
JP3802670004	FANCL	PROPRE	88 800,00	1 802 827,73	JPY	0,28
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	45 800,00	7 404 195,36	JPY	1,16
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	5 800,00	3 409 822,56	JPY	0,53
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS INC	PROPRE	110 000,00	871 986,56	JPY	0,14
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	65 800,00	3 356 691,29	JPY	0,53
JP3818000006	FUJITSU LTD	PROPRE	35 000,00	4 159 243,18	JPY	0,65
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	88 500,00	794 246,68	JPY	0,12
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PROPRE	38 000,00	784 838,12	JPY	0,12
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	198 800,00	9 977 483,31	JPY	1,56
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	268 800,00	7 181 146,15	JPY	1,13
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	21 800,00	649 022,00	JPY	0,10
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	PROPRE	50 000,00	1 061 018,61	JPY	0,17
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	98 800,00	10 100 122,42	JPY	1,58
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	108 800,00	827 350,61	JPY	0,13
JP3294460005	INPEX CORPORATION	PROPRE	458 800,00	5 279 376,10	JPY	0,83
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	106 300,00	1 320 034,13	JPY	0,21
JP3143000101	ITO EN PREFERRED SHS CLASS 1	PROPRE	65 000,00	875 250,68	JPY	0,14
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	22 000,00	969 049,32	JPY	0,15
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	231 000,00	6 368 500,59	JPY	1,00
JP3699400002	JAPAN AIRPORT TERMINAL	PROPRE	28 800,00	1 194 194,74	JPY	0,19
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	88 800,00	1 327 913,22	JPY	0,21
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	128 800,00	1 385 995,92	JPY	0,22

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3228600007	KANSAI ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	153 400,00	1 481 239,38	JPY	0,23
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	138 800,00	6 029 182,67	JPY	0,94
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	263 800,00	8 094 105,68	JPY	1,27
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	28 800,00	1 099 155,02	JPY	0,17
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	41 384,00	15 687 368,68	JPY	2,46
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	41 800,00	2 566 875,92	JPY	0,40
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	288 800,00	4 753 790,95	JPY	0,74
JP3283460008	KOEI HOLDINGS	PROPRE	20 000,00	673 628,45	JPY	0,11
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	220 800,00	4 641 106,33	JPY	0,73
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	6 800,00	645 879,84	JPY	0,10
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	33 000,00	304 208,89	JPY	0,05
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	172 800,00	2 696 855,36	JPY	0,42
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	22 000,00	861 727,90	JPY	0,14
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	47 200,00	2 633 690,68	JPY	0,41
JP3246400000	KYUSHU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	128 000,00	767 663,83	JPY	0,12
JP3247010006	KYUSHU RAILWAY COMPANY	PROPRE	24 800,00	521 995,33	JPY	0,08
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	38 800,00	1 283 179,70	JPY	0,20
JP3626800001	LIXIL CORPORATION	PROPRE	58 800,00	1 028 830,80	JPY	0,16
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	708 000,00	7 374 875,67	JPY	1,16
JP3870400003	MARUI GROUP CO LTD	PROPRE	38 000,00	683 700,59	JPY	0,11
JP3869010003	MATSUKIYOCOCOKARA CO	PROPRE	20 800,00	826 661,91	JPY	0,13
JP3905950006	MINISTOP	PROPRE	20 000,00	202 734,19	JPY	0,03
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	238 800,00	7 818 704,27	JPY	1,22
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	338 800,00	3 447 684,93	JPY	0,54
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	PROPRE	548 000,00	7 390 830,40	JPY	1,16
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	2 613 800,00	13 521 431,68	JPY	2,12
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	PROPRE	258 900,00	6 066 009,13	JPY	0,95
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD REIT	PROPRE	288 800,00	5 849 783,73	JPY	0,92
JP3362700001	MITSUMI O.S.K.LINES LTD	PROPRE	60 000,00	1 573 234,50	JPY	0,25
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	468 800,00	5 359 132,56	JPY	0,84

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	78 800,00	2 352 224,46	JPY	0,37
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	108 800,00	5 896 043,85	JPY	0,92
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	60 800,00	1 971 936,45	JPY	0,31
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	158 800,00	3 787 886,67	JPY	0,59
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	43 800,00	1 602 503,98	JPY	0,25
JP3734800000	NIDEC CORP	PROPRE	118 800,00	7 946 456,94	JPY	1,24
JP3689050007	NIHON M&A CENTRE HOLDINGS INC	PROPRE	108 800,00	1 365 128,50	JPY	0,21
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PROPRE	32 800,00	13 409 955,28	JPY	2,10
JP3688370000	NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	PROPRE	20 800,00	1 147 478,36	JPY	0,18
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	636 800,00	17 218 052,24	JPY	2,70
JP3753000003	NIPPON YUSEN	PROPRE	30 800,00	2 362 018,26	JPY	0,37
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	30 800,00	2 200 720,47	JPY	0,34
JP3756100008	NITORI	PROPRE	18 800,00	1 805 898,16	JPY	0,28
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	550 800,00	1 990 705,08	JPY	0,31
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	148 800,00	4 045 730,69	JPY	0,63
JP3381000003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	178 300,00	2 824 903,23	JPY	0,44
JP3165700000	NTT DATA	PROPRE	150 000,00	2 124 189,40	JPY	0,33
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	78 800,00	4 177 586,82	JPY	0,65
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	5 800,00	347 431,59	JPY	0,05
JP3198900007	ORIENTAL LAND	PROPRE	37 800,00	5 653 959,43	JPY	0,89
JP3200450009	ORIX CORP	PROPRE	208 800,00	3 439 198,22	JPY	0,54
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	63 800,00	1 072 835,45	JPY	0,17
JP3782200004	PALTAC SHS	PROPRE	38 000,00	1 097 246,77	JPY	0,17
JP3639650005	PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	PROPRE	118 800,00	2 134 907,19	JPY	0,33
JP3866800000	PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	PROPRE	538 000,00	4 372 874,51	JPY	0,69
JP3967200001	RAKUTEN GROUP INC	PROPRE	268 800,00	1 303 559,29	JPY	0,20
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO LTD	PROPRE	258 800,00	8 323 152,27	JPY	1,30
JP3164720009	RENESAS ELECTRONICS CORP	PROPRE	308 000,00	2 925 455,73	JPY	0,46
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	688 000,00	2 528 527,16	JPY	0,40
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	358 800,00	3 346 190,14	JPY	0,52

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3343200006	SANRIO	PROPRE	48 800,00	1 286 565,78	JPY	0,20
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	148 800,00	1 073 879,97	JPY	0,17
JP3320800000	SAPPORO HOLDINGS	PROPRE	18 800,00	412 025,31	JPY	0,06
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	105 800,00	6 771 778,05	JPY	1,06
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDINGS	PROPRE	40 000,00	594 859,12	JPY	0,09
JP3417200007	SEIBU HOLDINGS INC.	PROPRE	45 800,00	464 918,41	JPY	0,07
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	105 800,00	1 801 860,69	JPY	0,28
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	208 800,00	8 287 928,46	JPY	1,30
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	91 000,00	500 063,31	JPY	0,08
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	79 800,00	9 339 955,31	JPY	1,46
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	78 200,00	3 817 032,76	JPY	0,60
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	118 800,00	4 512 708,01	JPY	0,71
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	PROPRE	120 000,00	693 858,83	JPY	0,11
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	15 800,00	7 548 942,98	JPY	1,18
JP3732000009	SOFTBANK CORP	PROPRE	538 800,00	5 911 965,59	JPY	0,93
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	258 800,00	10 326 427,15	JPY	1,62
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	78 800,00	2 043 569,20	JPY	0,32
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	56 800,00	2 433 860,48	JPY	0,38
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	230 800,00	18 436 600,91	JPY	2,89
JP3164630000	SQUARE ENIX	PROPRE	32 800,00	1 428 293,18	JPY	0,22
JP3322930003	SUMCO CORP	PROPRE	108 800,00	1 490 792,13	JPY	0,23
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	242 800,00	958 001,53	JPY	0,15
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	408 000,00	5 751 452,62	JPY	0,90
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	261 800,00	7 876 855,84	JPY	1,23
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	64 808,00	2 015 917,35	JPY	0,32
JP3409000001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT REIT	PROPRE	69 500,00	1 705 162,37	JPY	0,27
JP3336600006	SUNDRUG	PROPRE	40 000,00	978 518,86	JPY	0,15
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	PROPRE	25 800,00	943 940,70	JPY	0,15
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	72 800,00	2 548 103,28	JPY	0,40
JP3351100007	SYSMEX	PROPRE	88 800,00	5 480 468,90	JPY	0,86

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	33 800,00	1 026 892,41	JPY	0,16
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	PROPRE	16 800,00	524 268,02	JPY	0,08
JP3460200003	TAKARA BIO	PROPRE	18 000,00	252 578,39	JPY	0,04
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	285 800,00	7 893 648,49	JPY	1,24
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	138 000,00	1 505 785,56	JPY	0,24
JP3538800008	TDK CORPORATION	PROPRE	53 800,00	1 896 970,72	JPY	0,30
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	258 800,00	8 365 854,14	JPY	1,31
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	48 800,00	998 795,14	JPY	0,16
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	20 800,00	792 342,01	JPY	0,12
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	108 800,00	6 081 807,48	JPY	0,95
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	25 800,00	8 173 415,92	JPY	1,28
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	88 000,00	1 648 962,10	JPY	0,26
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	238 600,00	1 367 469,63	JPY	0,21
JP3592200004	TOSHIBA	PROPRE	78 000,00	2 891 264,96	JPY	0,45
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	23 800,00	825 521,26	JPY	0,13
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	58 000,00	2 375 849,52	JPY	0,37
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	1 708 000,00	25 749 695,02	JPY	4,03
JP3637300009	TREND MICRO INC	PROPRE	17 800,00	1 100 733,28	JPY	0,17
JP3429000007	TV ASAHI	PROPRE	25 000,00	260 950,32	JPY	0,04
JP3951600000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	88 800,00	3 090 288,81	JPY	0,48
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	178 800,00	6 967 582,26	JPY	1,09
JP3931600005	YAKULT HONSHA	PROPRE	25 800,00	1 523 261,17	JPY	0,24
JP3939000000	YAMADA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	438 800,00	1 517 289,62	JPY	0,24
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	148 800,00	2 327 095,75	JPY	0,36
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	108 800,00	3 574 779,04	JPY	0,56
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	48 800,00	855 960,09	JPY	0,13
JP3933800009	Z HOLDINGS CORPORATION	PROPRE	588 800,00	1 752 954,84	JPY	0,27
Total Action				614 513 772,06		96,27
Total Valeurs mobilières				614 513 772,06		96,27

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	195 000,00	1 398,91	JPY	0,00
Total APPELS DE MARGES				1 398,91		0,00
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-2 023,00	-2 023,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-2 023,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	196 733,52	196 733,52	EUR	0,03
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	23 712,00	170,11	JPY	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-2 062 610,43	-2 062 610,43	EUR	-0,32
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	3 127 814 141,00	22 438 600,57	JPY	3,52
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-240,58	-239,25	USD	-0,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-170,69	-170,69	EUR	-0,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-27 338 287,00	-196 121,92	JPY	-0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				20 376 361,91		3,19
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	10 725 000,00	76 939,99	JPY	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				76 939,99		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 956,05	-8 956,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 408,66	-1 408,66	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-220 330,89	-220 330,89	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-33 626,58	-33 626,58	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-264 322,18		-0,04
Total Liquidites				20 188 355,63		3,16
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
TP090922	TOPIX INDEX 0922	PROPRE	-13,00	-1 398,91	JPY	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-1 398,91		-0,00
Total Futures				-1 398,91		-0,00
Coupons						
Action						
JP3388200002	AEON CO LTD	ACHLIG	258 000,00	29 966,34	JPY	0,00
JP3131430005	AEON MALL REIT	ACHLIG	68 800,00	11 098,64	JPY	0,00

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP311200009	ASAHI GLASS CO LTD	ACHLIG	53 800,00	36 451,31	JPY	0,01
JP311600005	ASAHI GROUP HOLDING	ACHLIG	168 800,00	59 906,87	JPY	0,01
JP383080003	BRIDGESTONE CORP	ACHLIG	188 800,00	103 552,94	JPY	0,02
JP316600004	EBARA CORP	ACHLIG	25 000,00	13 711,99	JPY	0,00
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	5 800,00	12 724,73	JPY	0,00
JP3845770001	HOSHIZAKI	ACHLIG	9 300,00	3 600,61	JPY	0,00
JP3360800001	HULIC CO LTD	ACHLIG	68 800,00	8 878,92	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX	ACHLIG	358 800,00	69 456,87	JPY	0,01
JP3205800000	KAO CORP	ACHLIG	188 800,00	90 151,97	JPY	0,01
JP3258000003	KIRIN HLDGS CO LTD	ACHLIG	288 800,00	60 565,04	JPY	0,01
JP3283650004	KOSE CORP	ACHLIG	6 800,00	3 071,49	JPY	0,00
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	ACHLIG	172 800,00	24 530,59	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	38 800,00	18 777,36	JPY	0,00
JP3905950006	MINISTOP	ACHLIG	20 000,00	1 290,54	JPY	0,00
JP3756100008	NITORI	ACHLIG	18 800,00	8 855,69	JPY	0,00
JP3688370000	NPN EXPRESS H RG	ACHLIG	20 800,00	33 554,04	JPY	0,01
JP3639650005	PAN PACIFIC INT HOL R	ACHLIG	148 800,00	13 442,27	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	358 800,00	46 304,58	JPY	0,01
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	ACHLIG	105 800,00	32 086,70	JPY	0,01
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	208 800,00	66 692,53	JPY	0,01
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	ACHLIG	118 800,00	19 164,52	JPY	0,00
JP3322930003	SUMCO CORP	ACHLIG	108 800,00	25 273,94	JPY	0,00
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE	ACHLIG	23 800,00	5 989,40	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	78 800,00	18 813,50	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	20 800,00	2 684,33	JPY	0,00
JP3951600000	UNI-CHARM	ACHLIG	88 800,00	10 887,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	108 800,00	22 465,72	JPY	0,00
Total Action				853 950,43		0,13
Total Coupons				853 950,43		0,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Change a terme</i>						
<i>Change a terme</i>						
	OACT 220908 EUR/JPY AH	RECU	1 207 918,82	1 208 748,71	EUR	0,19
	OACT 220908 EUR/JPY AH	VERSE	-165 022 970,00	-1 183 856,95	JPY	-0,19
	OACT 220908 EUR/JPY AH	RECU	51 862,02	51 910,86	EUR	0,01
	OACT 220908 EUR/JPY AH	VERSE	-7 094 470,00	-50 894,96	JPY	-0,01
	OACT 220908 EUR/JPY AH	RECU	36 978,36	36 927,79	EUR	0,01
	OACT 220908 EUR/JPY AH	VERSE	-5 069 526,00	-36 368,23	JPY	-0,01
	OACT 220908 EUR/JPY AH	RECU	50 077,50	49 930,75	EUR	0,01
	OACT 220908 EUR/JPY AH	VERSE	-6 845 194,00	-49 106,68	JPY	-0,01
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	129 170 565,12	129 259 310,93	EUR	20,25
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-17 646 972 597,00	-126 597 473,98	JPY	-19,83
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	524 435,45	524 344,37	EUR	0,08
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-71 332 504,00	-511 731,67	JPY	-0,08
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	1 271 264,89	1 271 044,64	EUR	0,20
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-174 770 955,00	-1 253 787,94	JPY	-0,20
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	455 295,52	455 740,87	EUR	0,07
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-62 939 871,00	-451 523,83	JPY	-0,07
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	2 669 360,73	2 676 248,17	EUR	0,42
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-365 043 889,00	-2 618 785,40	JPY	-0,41
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	689 302,74	690 179,13	EUR	0,11
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-94 678 626,00	-679 214,23	JPY	-0,11
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	1 574 998,14	1 572 844,20	EUR	0,25
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-215 923 425,00	-1 549 011,31	JPY	-0,24
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	245 434,56	245 056,43	EUR	0,04
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-33 664 418,00	-241 504,90	JPY	-0,04
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	529 609,16	530 867,13	EUR	0,08
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-72 586 643,00	-520 728,73	JPY	-0,08
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	240 306,51	241 684,26	EUR	0,04
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-33 315 662,00	-239 002,96	JPY	-0,04

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 220908 EUR/JPY IH	RECU	1 622 913,36	1 623 568,91	EUR	0,25
	OACT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-225 324 642,00	-1 616 454,63	JPY	-0,25
	OVCT 220908 EUR/JPY AH	RECU	3 948 978,00	28 329,54	JPY	0,00
	OVCT 220908 EUR/JPY AH	VERSE	-28 965,64	-28 932,14	EUR	-0,00
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	158 707 782,00	1 138 552,47	JPY	0,18
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-1 155 465,31	-1 154 254,10	EUR	-0,18
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	34 335 167,00	246 316,78	JPY	0,04
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-251 291,89	-251 207,41	EUR	-0,04
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	158 190 748,00	1 134 843,33	JPY	0,18
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-1 148 715,41	-1 150 878,76	EUR	-0,18
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	15 303 611,00	109 786,45	JPY	0,02
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-111 710,90	-111 804,70	EUR	-0,02
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	192 249 786,00	1 379 179,18	JPY	0,22
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-1 414 296,04	-1 413 666,79	EUR	-0,22
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	59 582 054,00	427 435,22	JPY	0,07
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-437 032,61	-436 527,21	EUR	-0,07
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	RECU	339 312 948,00	2 434 194,41	JPY	0,38
	OVCT 220908 EUR/JPY IH	VERSE	-2 448 251,35	-2 449 452,10	EUR	-0,38
	Total Change a terme			2 740 874,92		0,43
	Total Change a terme			2 740 874,92		0,43
	Total OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON			638 295 554,13		100,00

rapport ESG-art.173

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

Introduction

À la suite de la [cession d'Aviva France](#), en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Servives Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

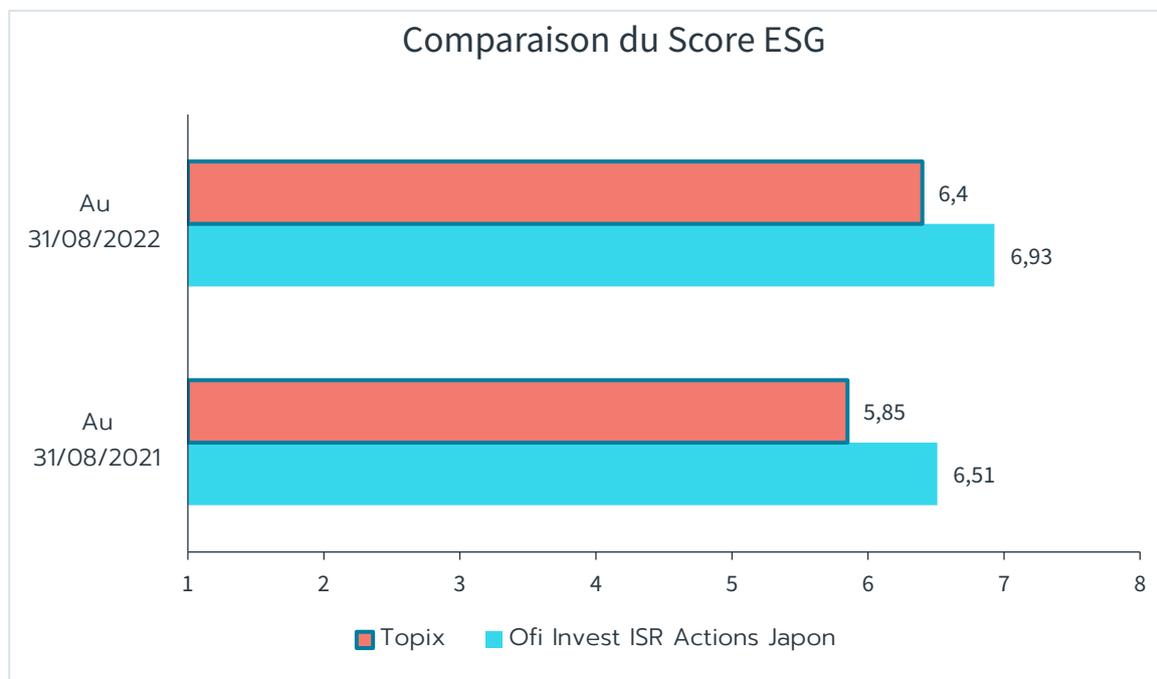
Présentation du fonds et de son processus ESG d'investissement

Le fonds Ofi Invest ISR Actions Japon a obtenu le Label Investissement Socialement Responsable (ISR) sous le référentiel de 2020. Ce dernier suit une approche Best-in-Class. Le filtre ISR Best-in-Class permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'univers d'investissement éligible : les 20% des valeurs les plus mal notées en ESG sont exclues à tout moment de l'univers d'investissement.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



De même, en 2021, Ofi Invest ISR Actions Japon a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civil. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Ofi Invest ISR Actions Japon.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac vont être incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unis y seront également ajoutées.

Accord de Paris

Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon sera déployée au sein du fonds Ofi Invest ISR Actions Japon. Cette politique d'exclusion charbon interdira les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises qui :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)

- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

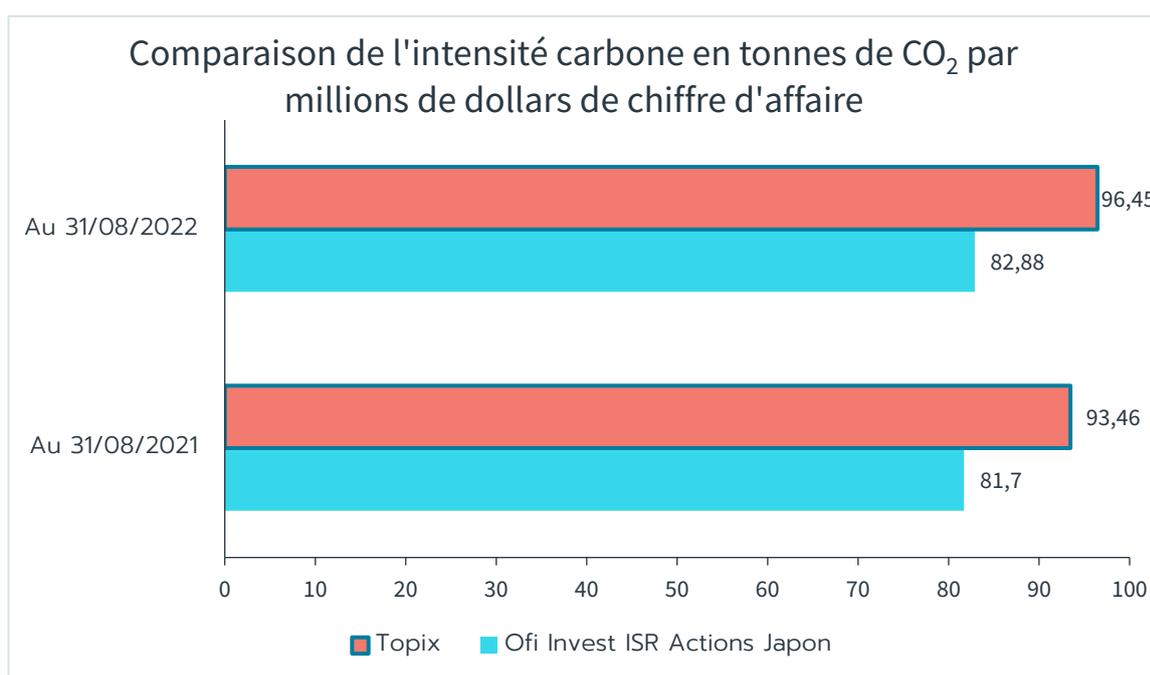
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Ofi Invest ISR Actions Japon. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management travaille conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques, nous suivons le portefeuille Ofi Invest ISR Actions Japon avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2.



Taux de couverture du portefeuille à septembre 2022 : 100%

Taux de couverture de l'univers de référence à septembre 2022 : 98%

Taux de couverture du portefeuille à septembre 2021 : 100 %

Taux de couverture de l'univers de référence à septembre 2021 : 97%

Malgré la reprise économique suite à la pandémie du Covid19, qui explique en partie l'augmentation de l'intensité carbone de l'univers de référence en 2021, nous nous sommes attachés à diminuer l'intensité carbone de Ofi Invest ISR Actions Japon.

Le fonds a pour objectif de suivre et d'obtenir une intensité carbone (en tonnes de CO₂/million de \$ de Chiffre d'affaires) inférieure à la moyenne de son univers d'investissement.

Pour le futur, nous avons également pour objectif d'améliorer :

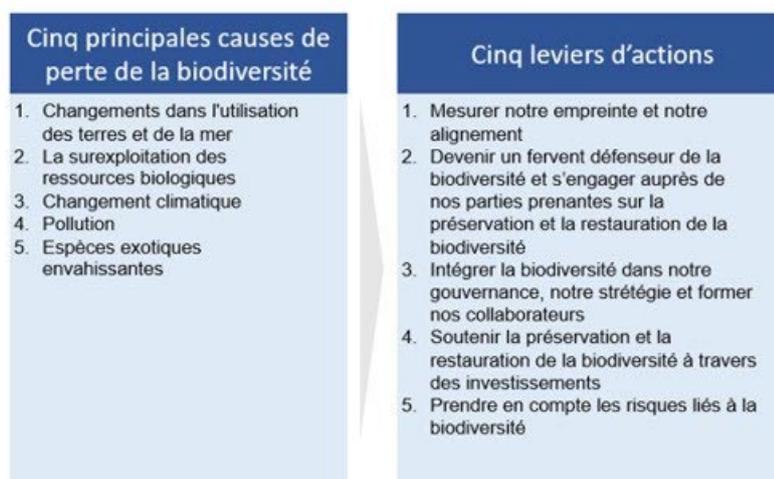
- La couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.
- Développer une stratégie d'alignement pour nos investissements dans les obligations d'Etat.

Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et seront validés courant 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km²

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

Dans le Biodiversity Impact Analytics, le score agrégé de MSA.km², est donné pour quatre indicateurs qui sont Aquatic Dynamic, Aquatic Static, Terrestrial Dynamic et Terrestrial Static.

3. Empreinte biodiversité : MSAppb*

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km².

L’empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l’IPBES, en chiffrant la contribution de l’activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l’impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l’intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L’outil calcule l’empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l’activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d’une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l’horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L’objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d’Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d’Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n’a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l’évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d’avoir la publication d’un scénario mondiale de référence, d’améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km² et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l’horizon 2030.

Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management prévoit de renforcer dès 2022 son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques élaborera d'ici la fin du 3^e trimestre 2022 une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilisera dès 2022 des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scenarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scenarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion et sera adoptée en 2022 par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023